

## Procès-verbal du CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MARS 2018

Le vingt-huit mars deux mille dix huit à quatorze heures trente, Monsieur Pascal Massicot ouvre la séance du conseil, constate que le quorum est atteint et fait lecture des pouvoirs. Madame Marlin est désignée secrétaire de séance.

Convocation au conseil communautaire : 22 mars 2018  
Date d'affichage de la convocation : 22 mars 2018  
Conseillers en exercice : 35  
Conseillers présents : 24  
Nombre de votants : 28

Présents : ABGRAL Yvette, BLANCHARD Chantal, BOHEC Christine, BENITO GARCIA Richard, CHARLES Marie, CHARTIER Annie, DASSIÉ Michel (pouvoir de JC.Coulon), DIAS-GORICHON Marie-Anne, FROUGIER Sylvie, GUILBERT Éric, HUMBERT Micheline, INSERGUET Nicole (pouvoir de P.Lemaitre), JOUTEUX Françoise, LIVENAIS Jean-Yves, MASSÉ Jean-Michel (pouvoir de D.Solas), MASSÉ SAULAY Françoise, MASSICOT Pascal, MORANDEAU Yannick, PROUST Éric, ROBILLARD Patrice, ROUMEGOUS Jim, SELLIER MARLIN Marie-Claude (pouvoir de P.Moquay), SUEUR Christophe, VITET Françoise

Participaient également : M.HUGHES Directeur général des services, Mme DUSSOUTRAS secrétaire administrative, M.GABORIAU Luc comptable

Excusés : AUSSANT Émilie, BLÉMON Jean-Claude, COULON Jean-Claude (pouvoir à M.Dassié), DELSUC Gérard, GENDRE Grégory, PARENT Michel, LEMAITRE Patrick (pouvoir à N.Inserguet), MOQUAY Patrick (pouvoir à MC. Sellier Marlin) SOLAS Dominique (pouvoir à JM.Massé), SOURBIER Line, VILLA Philippe

Dans le cadre de l'hommage national rendu au colonel Arnaud Beltrame, Monsieur Massicot propose d'observer une minute de silence et que chacun réfléchisse en lui-même à ce qu'aurait été son attitude en pareille circonstance.

Le président propose au conseil d'ajouter une question à l'ordre du jour :

- désignation d'un délégué au syndicat mixte du PETR du Pays Marennes-Oléron

Pas d'objection.

Ordre du jour :

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 14 MARS 2018.....	3
1 BIS DESIGNATION D'UN DELEGUE AU SYNDICAT MIXTE DU PETR DU PAYS MARENNES-OLERON.....	3
2. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 COMMUNAUTE DE COMMUNES.....	4
3. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 BA AERODROME DE BOIS FLEURY.....	4
4. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 BA ZAE LA JARRIE 2.....	5
5. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 BA ZAE LES 4 MOULINS.....	5
6. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 BA ZAE LES SEIZINS.....	6
7. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 BA ZAE LE PERROTIN.....	6
8. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 BA ENERGIES RENOUVELABLES.....	7
9. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 BUDGET ANNEXE REGIE OLERON DECHETS.....	7
10. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 BA REGIE MUSEES ET PATRIMOINE.....	8
11. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017 COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE D'OLERON.....	9
12. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017 BA – AERODROME BOIS FLEURY.....	9
13. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017 BA – ZAE LA JARRIE II.....	10
14. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017 BA – ZAE LES 4 MOULINS.....	10
15. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017 BA – ZAE LES SEIZINS.....	11
16. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017 BA – ZAE LE PERROTIN.....	11
17. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017 BA – ENERGIES RENOUVELABLES.....	11
18. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017 BA - REGIE OLERON DECHETS.....	12
19. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017 BA – MUSEES ET PATRIMOINE ILE D'OLERON.....	12
20. COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE D'OLERON - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2017.....	13
21. BA AERODROME DE BOIS FLEURY - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2017.....	13
22. ZAE LA JARRIE 2 - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2017.....	13
23. ZAE LES 4 MOULINS - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2017.....	14
24. ZAE LES SEIZINS - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2017.....	14
25. ZAE LE PERROTIN - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2017.....	14
26. BA ENERGIES RENOUVELABLES - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2017.....	14
27. BA REGIE OLERON DECHETS - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2017.....	15
28. BA REGIE MUSEES ET PATRIMOINE DE L'ILE D'OLERON - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2017.....	15
29. COMMUNAUTE DE COMMUNES BUDGET PRIMITIF 2018.....	15
30. BA AERODROME DE BOIS FLEURY BUDGET PRIMITIF 2018.....	18
31. BUDGET PRIMITIF 2018– ZAE LA JARRIE 2.....	19
32. BUDGET PRIMITIF 2018 – ZAE LES 4 MOULINS.....	19
33. BUDGET PRIMITIF 2018– ZAE LE PERROTIN.....	20
34. BUDGET PRIMITIF 2018– ZAE LES SEIZINS.....	21
35. BA ENERGIES RENOUVELABLES BUDGET PRIMITIF 2018.....	22
36. REGIE OLERON DECHETS BUDGET PRIMITIF 2018.....	23
37. REGIE MUSEES ET PATRIMOINE ILE OLERON BUDGET PRIMITIF 2018.....	23
38. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018.....	24
39. CDC - AFFECTATION D'UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE AU BUDGET ANNEXE DES MUSEES ET PATRIMOINE DE L'ILE D'OLERON 2018.....	25

40.	CONTRIBUTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA CHARENTE-MARITIME ANNEE 2018	25
41.	CDC – PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU SDIS 17 POUR LA SURVEILLANCE ESTIVALE DES PLAGES SAISON 2018	25
42.	PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES A L'OFFICE DE TOURISME DE L'ILE D'OLERON & DU BASSIN DE MARENNES 2018	26
43.	CDC – REPRISE DES FONDOS DE CONCOURS AU BUDGET 2018	27
44.	CDC - SUBVENTIONS 2018 > 23 000 € ATTRIBUTION AUX ASSOCIATIONS SOCIALES ET ANIMATION	28
45.	RECONDUCTION DU SOUTIEN AU SERVICE DE TELEVISION LOCALE PARTICIPATIVE	29
46.	MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS	29
47.	ROD– ADMISSION EN NON VALEUR	34

\*\*\*

## 1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 14 MARS 2018

Le procès-verbal du conseil communautaire du 14 mars est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Pas d'observation.

## 1 BIS DESIGNATION D'UN DELEGUE AU SYNDICAT MIXTE DU PETR DU PAYS MARENNES-OLERON

Suite à la démission de Monsieur Pascal Marie Dit Robin du conseil municipal de St-Trojan les Bains, le conseil communautaire à la majorité des membres présents ou représentés (2 abstentions) valide la liste mise à jour des délégués chargés de représenter la Communauté de communes de l'île d'Oléron au Comité Syndical du PETR du Pays Marennes Oléron.

	Titulaires			Suppléants		
	Civilité	Nom	Prénom	Civilité	Nom	Prénom
La Brée-Les-Bains	Madame	DELATTRE	Dominique	Monsieur	GUILDoux	Maurice
La Brée-Les-Bains	Madame	LIÉNART	Claire	Madame	MOUGEOTTE	Sylvie
Saint-Pierre d'Oléron	Monsieur	<b>GUILBERT</b>	Eric	Monsieur	<b>SUEUR</b>	Christophe
Saint-Pierre d'Oléron	Madame	<b>VITET</b>	Françoise	Madame	<b>SELLIER MARLIN</b>	Marie-Claude
Saint-Denis d'Oléron	Monsieur	<b>MASSÉ</b>	Jean-Michel	Madame	BOURGEAIS	Elisabeth
Saint-Denis d'Oléron	Monsieur	TREUSSART	Patrick	Madame	COULEAU	Lise
Saint-Georges d'Oléron	Monsieur	TRAUMAT	Yves	Madame	MONTOYA	Murielle
Saint-Georges d'Oléron	Madame	<b>CHARTIER</b>	Annie	Monsieur	ROBIN	Sébastien
Dolus d'Oléron	Madame	<b>INSERGUET</b>	Nicole	Monsieur	PLANTIER	Laurent
Dolus d'Oléron	Monsieur	<b>GENDRE</b>	Grégory	Madame	<b>ABGRAL</b>	Yvette
Le Château d'Oléron	Madame	<b>HUMBERT</b>	Micheline	Madame	<b>JOUTEUX</b>	Françoise
Le Château d'Oléron	Monsieur	<b>BENITO GARCIA</b>	Richard	Madame	PARENT	Vanessa
Le Grand-Village-Plage	Madame	BELLOTTI	Martine	Monsieur	<b>ROBILLARD</b>	Patrice
Le Grand-Village-Plage	Monsieur	<b>BLEMON</b>	Jean-Claude	Madame	RAGUSA	Marie-Claude
Saint-Trojan les Bains	Monsieur	<b>MASSICOT</b>	Pascal	Madame	LE MEUR	Catherine
Saint-Trojan les Bains	Madame	<b>BOHEC</b>	Christine	Madame	AUCHER	Valérie

Madame Humbert demande pourquoi voter puisque la Communauté de communes de l'île d'Oléron souhaite quitter le PETR.

Monsieur Massicot dit que la Communauté de communes n'est pas formellement sortie du PETR, qu'elle doit être représentée et qu'il serait dommageable pour Oléron de "pratiquer la chaise vide".

**2. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 COMMUNAUTE DE COMMUNES**

	Résultat 2017
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses	4 538 677.52
Recettes (dont report N-1 : 1 511 819.50 " )	5 809 084.04
Résultat au 31/12/2017	<b>1 270 406.52 0</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses	16 611 182.24
Recettes (dont report N-1 : 2 032 154.77 " )	19 391 336.41
Résultat au 31/12/2017	<b>2 780 154.17 0</b>
<b>Résultat GLOBAL</b>	<b>4 050 560.69 0</b>

**Pour information :**

- Solde des restes à réaliser :	-	937 040.00
- Résultat avec prise en compte des restes à réaliser		3 113 520.69 €

Le Président INFORME l'assemblée communautaire des résultats du compte administratif 2017 joint en annexe et dont la synthèse est présentée ci-dessus.

CONSTATANT les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,  
Précise que les résultats 2017 du budget principal dégagés sur le compte administratif seront modifiés par l'agrégation des résultats de clôture des 3 syndicats de marais au 1er mai 2018 ( SIEM+SIMP+Syndicat des Marais de Grand-Village -Le Château -St Trojan ) suite à la prise de compétence " GEMAPI " dans le cadre de la loi Notré du 7 août 2015 et feront donc l'objet d'une nouvelle délibération et modification budgétaire (budget 2018 : lignes 001 et 002 pour les montants de résultats de clôture consolidés de ces 3 collectivités).

RECONNAISSANT la sincérité des restes à réaliser.

En l'absence de Monsieur le Président, Pascal MASSICOT, au moment du vote conformément à l'article 2121-31 du C.G.C.T et de l'article L 2121-14 du même code,

Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés donne acte de la présentation faite du compte administratif 2017 du budget de la Communauté de Communes de l'île d'Oléron.

Pas d'observation.

**3. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 BA AERODROME DE BOIS FLEURY**

	Résultat 2017
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses	45 113.82
Recettes (dont report N-1 : 24 859.85 " )	75 587.83
Résultat au 31/12/2017	<b>30 474.01</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses (dont report N-1 : 7130.33" )	64 645.46
Recettes	55 816.81
Résultat au 31/12/2017	<b>-8 828.65</b>
<b>Résultat GLOBAL</b>	<b>21 645.36</b>

Le Président INFORME l'assemblée communautaire des résultats du compte administratif 2017 joint en annexe et dont la synthèse est présentée ci-dessus.

AR PREFECTURE

017-241700624-20180502-050218\_DCC1-DE

CONSTATANT les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

RECONNAISSANT la sincérité des restes à réaliser.

En l'absence de Monsieur le Président, Pascal MASSICOT au moment du vote conformément à l'article 2121-31 du C.G.C.T et de l'article L 2121-14 du même code,

Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés donne acte de la présentation faite du compte administratif 2017 du BA Annexe Aérodrome de Bois Fleury.

Pas d'observation.

#### 4. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 BA ZAE LA JARRIE 2

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses (dont report N-1 : 52 121.12 ")	410 798.84
Recettes	341 880.99
Résultat au 31/12/2017	- 68 917.85 €

  

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses (dont report N-1 : 355 353.37 ")	678 992.86
Recettes	355 353.37
Résultat au 31/12/2017	- 323 639.49 €

  

<b>Résultat GLOBAL</b>	<b>- 392 557.34 €</b>
------------------------	-----------------------

Le Président informe l'assemblée communautaire des résultats du compte administratif 2017 joint en annexe et dont la synthèse est présentée ci-dessus.

Constatant les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Reconnaissant la sincérité des restes à réaliser.

En l'absence de Monsieur le Président, Pascal MASSICOT au moment du vote conformément à l'article 2121-31 du C.G.C.T et de l'article L 2121-14 du même code,

Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés donne acte de la présentation faite du compte administratif 2017 du BA Annexe de la ZAE de la JARRIE 2.

Pas d'observation.

#### 5. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 BA ZAE LES 4 MOULINS

Résultat 2017	
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses (dont report N-1 : 814 913.52")	3 602 659.05
Recettes	2 455 269.50
Résultat au 31/12/2017	-1 147 389.55

  

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses (dont report N-1 : 8 297.05 )	2 540 266.35
Recettes	2 580 916.88
Résultat au 31/12/2017	40 650.53

  

<b>Résultat GLOBAL</b>	<b>-1 106 739.02</b>
------------------------	----------------------

Le Président INFORME l'assemblée communautaire des résultats du compte administratif 2017 joint en annexe et dont la synthèse est présentée ci-dessus.

AR PREFECTURE

017-241700624-20180502-050218\_DCC1-DE

CONSTATANT les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

RECONNAISSANT la sincérité des restes à réaliser.

En l'absence de Monsieur le Président, Pascal MASSICOT au moment du vote conformément à l'article 2121-31 du C.G.C.T et de l'article L 2121-14 du même code,

Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés donne acte de la présentation faite du compte administratif 2017 du BA Annexe de la ZAE des 4 Moulins.

Pas d'observation.

## 6. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 BA ZAE LES SEIZINS

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	113 696.00
Recettes	113 696.00
Résultat au 31/12/2017	- 0

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	113 696.00
Recettes	-
Résultat au 31/12/2017	- 113 696.00 0

**Résultat GLOBAL - 113 696.00 0**

Le Président INFORME l'assemblée communautaire des résultats du compte administratif 2017 joint en annexe et dont la synthèse est présentée ci-dessus.

CONSTATANT les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

RECONNAISSANT la sincérité des restes à réaliser.

En l'absence de Monsieur le Président, Pascal MASSICOT au moment du vote conformément à l'article 2121-31 du C.G.C.T et de l'article L 2121-14 du même code,

Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés donne acte de la présentation faite du compte administratif 2017 du BA Annexe de la ZAE des Seizins.

Pas d'observation.

## 7. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 BA ZAE LE PERROTIN

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	460 439.76
Recettes	460 439.76
Résultat au 31/12/2017	- 0

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	460 439.76
Recettes	-
Résultat au 31/12/2017	- 460 439.76 0

**Résultat GLOBAL - 460 439.76 0**

Le Président INFORME l'assemblée communautaire des résultats du compte administratif 2017 joint en annexe et dont la synthèse est présentée ci-dessus.

**AR PREFECTURE**

017-241700624-20180502-050218\_DCC1-DE

CONSTATANT les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

RECONNAISSANT la sincérité des restes à réaliser.

En l'absence de Monsieur le Président, Pascal MASSICOT au moment du vote conformément à l'article 2121-31 du C.G.C.T et de l'article L 2121-14 du même code,

Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés donne acte de la présentation faite du compte administratif 2017 du BA Annexe de la ZAE le Perrotin.

Pas d'observation.

**8. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 BA ENERGIES RENOUVELABLES**

	Résultat 2017
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses	261 658.09
Recettes (dont report N-1 : 14 564.88")	31 033.49
Résultat au 31/12/2017	<b>-230 624.60</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses	15 760.00
Recettes (dont report N-1 : 26 410.65)	62 557.53
Résultat au 31/12/2017	<b>46 797.53</b>
<b>Résultat GLOBAL</b>	<b>-183 827.07</b>

☞ Pour information :

- Solde des restes à réaliser d'investissement :

0.00

- Résultat avec prise en compte des restes à réaliser :

**- 183 827.07 Ö**

Le Président INFORME l'assemblée communautaire des résultats du compte administratif 2017 joint en annexe et dont la synthèse est présentée ci-dessus.

CONSTATANT les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

RECONNAISSANT la sincérité des restes à réaliser.

En l'absence de Monsieur le Président, Pascal MASSICOT au moment du vote conformément à l'article 2121-31 du C.G.C.T et de l'article L 2121-14 du même code,

Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés donne acte de la présentation faite du compte administratif 2017 du BA Annexe Energies Renouvelables.

Pas d'observation.

**9. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 BUDGET ANNEXE REGIE OLERON DECHETS**

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses	1 382 176.72
Recettes (dont report N-1 : 569 870.83 ")	1 426 146.46
Résultat au 31/12/2017	<b>43 969.74 Ö</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses	8 923 838.05
Recettes (dont report N-1 : 2 744 228.91 ")	12 725 397.10
Résultat au 31/12/2017	<b>3 801 559.05 Ö</b>
<b>Résultat GLOBAL</b>	<b>3 845 528.79 Ö</b>

☞ Pour information solde des Restes à Réaliser en Investissement :

**-452 000.00 Ö**

☞ Pour information résultat avec prise en compte des restes à réaliser :

**3 393 528.79 Ö**

AR PREFECTURE

017-241700624-20180502-050218\_DCC1-DE

Reçu le 15/05/2018

Le Président INFORME l'assemblée communautaire des résultats du compte administratif 2017 joint en annexe et dont la synthèse est présentée ci-dessus.

CONSTATANT les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,  
RECONNAISSANT la sincérité des restes à réaliser.

**En l'absence de Monsieur le Président, Pascal MASSICOT** au moment du vote conformément à l'article 2121-31 du C.G.C.T et de l'article L 2121-14 du même code,

**Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés** donne acte de la présentation faite du compte administratif 2017 du BA de la Régie Oléron Déchets.

**Pas d'observation.**

## 10. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 BA REGIE MUSEES ET PATRIMOINE

	Résultat 2017
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses	306 989.51
Recettes (dont Report N-1 + 897 239.24 ")	1 222 733.83
Résultat au 31/12/2017	<b>915 744.32 Ö</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses	838 594.06
Recettes (dont report N-1 : 53 407.56 ")	960 254.87
Résultat au 31/12/2017	<b>121 660.81 Ö</b>
<b>Résultat GLOBAL</b>	<b>1 037 405.13 Ö</b>

☞ Pour information :

- Solde des Reste à Réaliser Investissement :	<b>-829 692.00 Ö</b>
- Résultat avec prise en compte des restes à réaliser :	<b>207 713.13 Ö</b>

Le Président INFORME l'assemblée communautaire des résultats du compte administratif 2017 joint en annexe et dont la synthèse est présentée ci-dessus.

CONSTATANT les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

RECONNAISSANT la sincérité des restes à réaliser.

**En l'absence de Monsieur le Président, Pascal MASSICOT** au moment du vote conformément à l'article 2121-31 du C.G.C.T et de l'article L 2121-14 du même code,

**Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés** donne acte de la présentation faite du compte administratif 2017 du BA Annexe Régie Musées et Patrimoine de l'île d'Oléron.

**Pas d'observation.**

**Retour de Monsieur Massicot.**

**Arrivée de Monsieur Parent.**

**Monsieur Massicot remercie le travail du service comptable de la Communauté de communes. Il laisse la parole à Monsieur Ricard, Comptable public de l'île d'Oléron, qui commente la gestion des comptes.**

**Monsieur Ricard rappelle que la Communauté de communes dispose d'un budget principal et de 8 budgets annexes; il dit que 5 budgets sont déficitaires mais que cela est normal car il s'agit des 4 zones d'activités**



économiques en cours de réalisation et que les comptes s'équilibreront avec la viabilisation et la vente des lots; le 5<sup>ème</sup> correspond au budget des énergies renouvelables, qui s'équilibrera au fur et à mesure de la vente d'électricité. Le budget annexe de l'aérodrome de Bois Fleury est en équilibre actuellement mais devrait être complété par le budget de la Communauté de communes si des investissements sont entrepris. Il aborde ensuite les 3 budgets principaux en masse financière et excédentaires que sont la Communauté de communes, la Régie Oléron déchets et la Régie des Musées et Patrimoine, qui représentent 9 millions d'euros et 6,7 millions avec les restes à réaliser. Il dit que la situation est favorable.

Il ajoute que la trésorerie au 31 décembre 2017 est de 5 millions d'euros soit 2,5 mois de dépenses.

Il conclut en disant que la situation est saine. Il dit que l'encours de la dette est pourtant supérieur à la moyenne nationale des Communautés de communes et qu'elle s'explique par les investissements réalisés. Enfin, il dit que c'est à relativiser avec la capacité de remboursement de la dette qui est de 3 ans alors que la moyenne nationale est à 3,5 années.

Monsieur Massicot rappelle que le territoire est dimensionné pour accueillir une population touristique importante et pas seulement pour gérer 22 000 habitants. Il dit qu'une bonne gestion a permis d'anticiper la baisse des dotations.

---

## 11. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017 COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE D'OLERON

---

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- I - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017,
- II - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- III - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés DECLARE** que le compte de gestion de la Communauté de communes dressé pour l'exercice 2017 par le receveur, qu'il a visé et certifié, n'appelle ni observation ni réserve.

Note : un extrait du compte de gestion est produit en annexe.

**Pas d'observation.**

---

## 12. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017 BA – AERODROME BOIS FLEURY

---

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- I - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017,
- II - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- III - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

AR PREFECTURE

017-241700624-20180502-050218\_DCC1-DE

Reçu le 15/05/2018

**Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés DECLARE** que le compte de gestion de l'aérodrome de Bois Fleury dressé pour l'exercice 2017 par le receveur, qu'il a visé et certifié, n'appelle ni observation ni réserve.

Note : un extrait du compte de gestion est produit en annexe.

**Pas d'observation.**

---

### 13. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017 BA – ZAE LA JARRIE II

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

I - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017,

II - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

III - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés DECLARE** que le compte de gestion de la ZAE La Jarrie II dressé pour l'exercice 2017 par le receveur, qu'il a visé et certifié, n'appelle ni observation ni réserve.

Note : un extrait du compte de gestion est produit en annexe.

**Pas d'observation.**

---

### 14. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017 BA – ZAE LES 4 MOULINS

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

I - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017,

II - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

III - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés DECLARE** que le compte de gestion de la ZAE Les 4 Moulins dressé pour l'exercice 2017 par le receveur, qu'il a visé et certifié, n'appelle ni observation ni réserve.

Note : un extrait du compte de gestion est produit en annexe.

**Pas d'observation.**

**15. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017 BA – ZAE LES SEIZINS**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

I - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017,

II - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

III - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés DECLARE** que le compte de gestion de la ZAE Les Seizins dressé pour l'exercice 2017 par le receveur, qu'il a visé et certifié, n'appelle ni observation ni réserve.

Note : un extrait du compte de gestion est produit en annexe.

**Pas d'observation.**

**16. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017 BA – ZAE LE PERROTIN**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

I - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017,

II - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

III - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés DECLARE** que le compte de gestion de la ZAE Le Perrotin dressé pour l'exercice 2017 par le receveur, qu'il a visé et certifié, n'appelle ni observation ni réserve.

Note : un extrait du compte de gestion est produit en annexe.

**Pas d'observation.**

**17. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017 BA – ENERGIES RENOUVELABLES**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

AR PREFECTURE

017-241700624-20180502-050218\_DCC1-DE

Reçu le 15/05/2018

I - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017,

II - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

III - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Sur proposition du Président, il conviendrait que le Conseil Communautaire, DECLARE** que le compte de gestion du budget Energies renouvelables dressé pour l'exercice 2017 par le receveur, qu'il a visé et certifié, n'appelle ni observation ni réserve.

Note : un extrait du compte de gestion est produit en annexe.

**Pas d'observation.**

---

## 18. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017 BA - REGIE OLERON DECHETS

---

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

I - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017,

II - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

III - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés DECLARE** que le compte de gestion de la Régie Oléron déchets dressé pour l'exercice 2017 par le receveur, qu'il a visé et certifié, n'appelle ni observation ni réserve.

Note : un extrait du compte de gestion est produit en annexe.

**Pas d'observation.**

---

## 19. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017 BA – MUSEES ET PATRIMOINE ILE D'OLERON

---

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

I - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017,

II - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

III - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés DECLARE** que le compte de gestion de la Régie des musées et du patrimoine dressé pour l'exercice 2017 par le receveur, qu'il a visé et certifié, n'appelle ni observation ni réserve.

Note : un extrait du compte de gestion est produit en annexe.

**Pas d'observation.**

**20. COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE D'OLERON - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2017**

Suite à la proposition d'approbation du Compte administratif 2017 de la Communauté de Communes de l'île d'Oléron,

A la lecture de l'instruction comptable et l'article R 2311-12 du CGCT qui précise que l'excédent de la section de fonctionnement doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section de d'investissement apparaissant à la clôture de l'exercice précédent; le besoin de financement (Art R 2311-11-A du CGCT) se compose du résultat de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser. Ainsi, l'assemblée délibérante, après avoir procédé à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur (report antérieur débiteur), est tenue d'affecter le résultat à la couverture du besoin de financement (compte 1068).

**Constatant un résultat de fonctionnement 2017 de + 2 780 154.17 €**

**Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés approuve** l'affectation du résultat de fonctionnement précédemment indiqué, comme suit :

<i>Reprise, compte 002, "excédent de fonctionnement reporté" pour</i>	2 780 154.17 €
<i>Reprise, compte 1068 "excédent de fonctionnement capitalisé" pour</i>	<u>0,00 €</u>
<b>Soit un total de</b>	<b>2 780 154.17 €</b>

Pas d'observation.

**21. BA AERODROME DE BOIS FLEURY - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2017**

Suite à la proposition d'approbation du Compte administratif 2017 du BA Aérodrome de Bois Fleury,

A la lecture de l'instruction comptable et l'article R 2311-12 du CGCT qui précise que l'excédent de la section de fonctionnement doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section de d'investissement apparaissant à la clôture de l'exercice précédent; le besoin de financement (Art R 2311-11-A du CGCT) se compose du résultat de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser. Ainsi, l'assemblée délibérante, après avoir procédé à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur (report antérieur débiteur), est tenue d'affecter le résultat à la couverture du besoin de financement (compte 1068).

**Constatant un résultat de fonctionnement 2017 de – 8 828.65 €**

**Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés approuve** l'affectation du résultat de fonctionnement comme suit :

<i>Reprise, compte 002 (Charge), "déficit de fonctionnement reporté" pour</i>	8 828.65 €
<i>Reprise, compte 1068 "excédent de fonctionnement capitalisé" pour</i>	<u>0,00 €</u>
<b>Soit un total de</b>	<b>8 828.65 €</b>

Pas d'observation.

**22. ZAE LA JARRIE 2 - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2017**

Suite à la proposition d'approbation du Compte administratif 2017 du BA ZAE LA JARRIE II,

A la lecture de l'instruction comptable et l'article R 2311-12 du CGCT qui précise que l'excédent de la section de fonctionnement doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section de d'investissement apparaissant à la clôture de l'exercice précédent; le besoin de financement (Art R 2311-11-A du CGCT) se compose du résultat de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser. Ainsi, l'assemblée délibérante, après avoir procédé à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur (report antérieur débiteur), est tenue d'affecter le résultat à la couverture du besoin de financement (compte 1068).

**Constatant un résultat de fonctionnement 2017 de – 68 917.85€,**

AR PREFECTURE

017-241700624-20180502-050218\_DCC1-DE

**Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés approuve l'affectation du résultat de fonctionnement comme suit :**

**Reprise, compte 002, "déficit de Fonctionnement reporté" pour 68 917.85 €**

Pas d'observation.

---

### **23. ZAE LES 4 MOULINS - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2017**

Suite à la proposition d'approbation du Compte administratif 2017 du BA ZAE LES 4 MOULINS,

A la lecture de l'instruction comptable et l'article R 2311-12 du CGCT qui précise que l'excédent de la section de fonctionnement doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section de d'investissement apparaissant à la clôture de l'exercice précédent; le besoin de financement (Art R 2311-11-A du CGCT) se compose du résultat de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser. Ainsi, l'assemblée délibérante, après avoir procédé à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur (report antérieur débiteur), est tenue d'affecter le résultat à la couverture du besoin de financement (compte 1068).

**Constatant un résultat de fonctionnement 2017 de + 40 650.53 €**

**Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés approuve l'affectation du résultat de fonctionnement comme suit :**

Affectation compte 1068 (investissement) **pour +40 650.53 €**

**Reprise, compte 002, " Excédent de fonctionnement reporté" pour 0,00 €**

Pas d'observation.

---

### **24. ZAE LES SEIZINS - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2017**

non nécessaire - retirée

---

### **25. ZAE LE PERROTIN - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2017**

non nécessaire - retirée

---

### **26. BA ENERGIES RENOUVELABLES - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2017**

Suite à la proposition d'approbation du Compte administratif 2017 du BA Energies Renouvelables,

A la lecture de l'instruction comptable et l'article R 2311-12 du CGCT qui précise que l'excédent de la section de fonctionnement doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section de d'investissement apparaissant à la clôture de l'exercice précédent; le besoin de financement (Art R 2311-11-A du CGCT) se compose du résultat de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser. Ainsi, l'assemblée délibérante, après avoir procédé à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur (report antérieur débiteur), est tenue d'affecter le résultat à la couverture du besoin de financement (compte 1068).

**Constatant un résultat de fonctionnement 2017 de + 46 797.53 €**

**Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés approuve l'affectation du résultat de fonctionnement comme suit :**

<b>Reprise, compte 002, "excédent de fonctionnement reporté" pour</b>	<b>+ 0.00 €</b>
<b>Reprise, compte 1068 "excédent de fonctionnement capitalisé" pour</b>	<b>+ 46 797.53</b>
<b>Soit un total de</b>	<b>+ 46 797.53€</b>

Pas d'observation.

**27. BA REGIE OLERON DECHETS - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2017**

Suite à la proposition d'approbation du Compte administratif 2017 du BA Régie Oléron Déchets,

A la lecture de l'instruction comptable et l'article R 2311-12 du CGCT qui précise que l'excédent de la section de fonctionnement doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section de d'investissement apparaissant à la clôture de l'exercice précédent; le besoin de financement (Art R 2311-11-A du CGCT) se compose du résultat de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser. Ainsi, l'assemblée délibérante, après avoir procédé à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur (report antérieur débiteur), est tenue d'affecter le résultat à la couverture du besoin de financement (compte 1068).

**Constatant un résultat de fonctionnement 2017 de + 3 801 559.05 €**

**Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés approuve** l'affectation du résultat de fonctionnement précédemment indiqué, comme suit :

<i>Reprise, compte 002, "excédent de Fonctionnement reporté" pour</i>	3 393 459.05 €
<i>Reprise, compte 1068 "excédent de Fonctionnement capitalisé" pour</i>	<u>408 100,00 €</u>
<b>Soit un total de</b>	<b>3 801 559.05 €</b>

**Note :**

- Suite annulation d'un titre de recette 2017 en investissement et non mise à jour de l'affectation correspondante.
- Ces deux comptes seront ajustés dans le budget par une délibération modificative.

Pas d'observation.

**28. BA REGIE MUSEES ET PATRIMOINE DE L'ILE D'OLERON - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2017**

Suite à la proposition d'approbation du Compte administratif 2017 du BA Musée et Patrimoine de l'île,

A la lecture de l'instruction comptable et l'article R 2311-12 du CGCT qui précise que l'excédent de la section de fonctionnement doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section de d'investissement apparaissant à la clôture de l'exercice précédent; le besoin de financement (Art R 2311-11-A du CGCT) se compose du résultat de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser. Ainsi, l'assemblée délibérante, après avoir procédé à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur (report antérieur débiteur), est tenue d'affecter le résultat à la couverture du besoin de financement (compte 1068).

**Constatant un résultat de fonctionnement 2017 de + 121 660.81 €**

**Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés approuve** l'affectation du résultat de fonctionnement précédemment indiqué, comme suit :

<i>Reprise, compte 002, "excédent de fonctionnement reporté" pour</i>	121 660.81 €
<i>Reprise, compte 1068 "excédent de fonctionnement capitalisé" pour</i>	<u>0,00 €</u>
<b>Soit un total de</b>	<b>121 660.81 €</b>

Pas d'observation.

**29. COMMUNAUTE DE COMMUNES BUDGET PRIMITIF 2018**

Le président de la Communauté de communes de l'île d'Oléron propose de voter le budget primitif 2018 par chapitre en section de fonctionnement, et par opération en section d'investissement.

Les projets budgétaires repris au budget sont la synthèse des travaux des commissions, des orientations du notamment.

## AR PREFECTURE

017-241700624-20180502-050218\_DCC1-DE

Le budget détaillé est présenté en annexe. La synthèse est la suivante :

I - Section de Fonctionnement		Dépenses
11	Charges Générales	2 840 671.00
12	Personnel	3 227 176.00
14	Atténuation de produits	3 940 715.00
65	Autres charges	4 389 684.00
66	Charges financières	334 550.00
67	Charges exceptionnelles	214 050.00
022	Charges imprévues	511 747.00
023	Autofinancement	3 431 284.00
042	Amortissements	2 250 000.00
<b>TOTAL</b>		<b>21 139 877.00</b>

		Recettes
70	Produits des services	605 313.00
73	Impôts et taxes	13 563 745.00
74	Subventions	3 546 669.83
75	Autres produits	207 995.00
13	atténuation de charges	26 000.00
76	Produits Financiers	-
77	Pdt Exceptionnels	15 000.00
042	Opération d'ordre entre sections	395 000.00
002	Excédent reporté	2 780 154.17
<b>TOTAL</b>		<b>21 139 877.00</b>

II - Section d'investissement		Dépenses
	Opérations d'investissement	8 727 100.00
Chapitres		
16	Remboursement des emprunts	738 000.00
23	Immobilisations en cours	15 000.00
20	Dépenses imprévues	193 556.00
001	Déficit d'invest. reporté	-
040	Opérations d'ordre entre sections	395 000.00
041	Opérations patrimoniales	650 750.00
<b>TOTAL</b>		<b>10 719 406.00</b>

		Recettes
10	Dotations et fonds	433 180.00
23	Remb Avance	4 352.00
1068	Affectation à l'investissement	-
16	Emprunts / autres	902 640.48
13	Subventions d'investiss.	1 776 793.00
001	Report excédent N-1	1 270 406.52
021	Virement de la section fonct°	3 431 284.00
040	Amortissements	2 250 000.00
041	Opérations patrimoniales	650 750.00
<b>TOTAL</b>		<b>10 719 406.00</b>

<b>TOTAL GENERAL CHARGES</b>	<b>31 859 283.00</b>
------------------------------	----------------------

<b>TOTAL GENERAL PRODUITS</b>	<b>31 859 283.00</b>
-------------------------------	----------------------

Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte le budget primitif 2018 de la Communauté de communes de l'île d'Oléron, par chapitre en section de fonctionnement, et par opération en section d'investissement.

Précisions :

- Les subventions votées dans le cadre du budget sont inscrites dans la synthèse du budget 2018.
- Pour plus de clarté, une présentation analytique des dépenses de fonctionnement est proposée dans une annexe spécifique.
- La DGF et les bases fiscales ne sont pas notifiées à ce jour.

Monsieur Sueur souhaite avoir des précisions sur la prise en charge des activités jeunesse du mercredi alors que la plupart des communes d'Oléron ont choisi de revenir à la semaine de 4 jours. Il constate en effet que la subvention attribuée à l'association Castel est en baisse de -28000€ par rapport à 2017 et demande alors qui compensera les charges engagées par l'association pour la garde des enfants le mercredi matin.

Monsieur Massicot répond que le mercredi devient un jour sans école et que ce jour n'entre donc plus dans le périscolaire, qu'on revient au régime antérieur. Il dit que plusieurs rencontres ont eu lieu avec l'association Castel.

Monsieur Robillard dit que l'association Castel a élaboré son budget en connaissance de cause.

Madame Marlin dit que le centre de loisirs était déjà ouvert le mercredi matin pour les enfants fréquentant l'école Jeanne d'Arc.

Monsieur Massicot dit que l'association a fait face à la résolution d'un certain nombre de problèmes, et qu'elle gère son budget en totale transparence. Il dit avoir apprécié son sens des responsabilités et la parfaite présentation de leurs comptes. Enfin, il précise que l'Education Nationale ne permet pas de regrouper les Temps d'activités périscolaires le mercredi matin.

Monsieur Roumégous remarque que le budget prévoit une subvention pour le PETR Pays Marennes Oléron.



Monsieur Massicot répond qu'une somme doit être provisionnée mais que l'attribution de la participation de la Communauté de communes de l'île d'Oléron fera l'objet d'une délibération ultérieure car le PETR n'a pas encore voté son budget 2018. Il annonce qu'il s'abstiendra sur le vote du budget du PETR. Il indique qu'il a besoin d'un soutien au sein du PETR car il est en minorité.

Monsieur Robillard dit que le président a le goût du combat et il le remercie pour ces précisions.

Monsieur Parent propose de minorer la somme prévue au PETR pour marquer politiquement l'ambition de la Communauté de communes de quitter cette structure.

Monsieur Massicot dit qu'on pourra se positionner quand le PETR aura voté son budget.

Monsieur Robillard dit qu'on n'a pas de calendrier de sortie.

Monsieur Parent dit qu'il ne souhaiterait pas s'abstenir sur le budget 2018 de la Communauté de communes mais pourtant qu'il n'est pas d'accord avec l'inscription de cette somme au profit du PETR.

Monsieur Massicot dit qu'on va à l'affrontement, que c'est le PETR qui fixe son budget et les contributions des deux Communautés de communes.

Monsieur Parent dit que le PETR pourrait baisser son train de vie comme le font les communes.

Monsieur Massicot explique la procédure de retrait du PETR. Les 2 Communautés de communes pèsent à part égale en nombre de voix. Pour se séparer, il faut un commun accord avec le Bassin de Marennes mais à ce jour le président de la Communauté de communes du bassin de Marennes ou du PETR n'envisage pas de demander un vote de la sortie du PETR aux élus de la Communauté de communes du bassin de Marennes. Lors du dernier conseil syndical, Monsieur Massicot a noté une forte participation des élus de Marennes et les élus de l'île d'Oléron ont fait front à une curée. Chaque délégué syndical a tout de même pris acte de la demande de la Communauté de communes de l'île d'Oléron par le courrier qui leur a été adressé. Monsieur Massicot explique qu'il existe une procédure de retrait dérogatoire. Elle peut être envisagée si les dépenses du PETR sont de nature à compromettre de manière essentielle son intérêt à participer à l'objet syndical. Monsieur Massicot précise que le Préfet est seul compétent pour pouvoir intervenir dans certains cas. Il informe qu'il a demandé à pouvoir s'en entretenir avec lui le 24 avril prochain. Enfin, Monsieur Massicot a rappelé au bureau syndical l'inscription dans le SCOT du Droit départemental de passage, et que cela peut être un point de rupture essentiel.

Madame Chartier demande si il y a eu une opposition.

Monsieur Massicot répond qu'il lui a été répondu qu'on verrait.

Monsieur Massicot informe aussi avoir démissionné du COBEMO et qu'il proposera au prochain conseil communautaire le retrait de la Communauté de communes de l'île d'Oléron de cette association.

Monsieur Benito-Garcia propose de ne pas voter le budget de la Communauté de communes pour couper les subsides au PETR.

Monsieur Massicot rappelle que c'est une dépense obligatoire et propose de mettre la somme dans les dépenses imprévues.

Monsieur Parent rappelle la répartition des contributions des Communautés de communes de 2/3 - 1/3.

Monsieur Massicot lui dit que cette répartition est dans les statuts et rappelle qu'il est en position minoritaire au Pays.

Monsieur Parent dit que certains maires ne sont pas au PETR et dit le Pays n'est pas nôtre. Il ajoute qu'il représente des Oléronais qui ne se sentent pas concernés par le Pays. Il dit qu'il a toujours été contre le Pays et que cela n'a rien à voir avec Mickaël Vallet qu'il respecte comme d'autres élus.

Madame Chartier dit qu'il s'agit de la position de la Communauté de communes et non des Oléronais.

Madame Bohec dit que les élus communautaires sont légitimes et représentent les Oléronais.

Madame Frougier dit qu'il faut être réaliste et que la Communauté de communes de l'île d'Oléron ne sortira pas du Pays en claquant des doigts, qu'il faudra payer cette contribution pour 2018. Elle rappelle qu'il y a des salariés.

Monsieur Massicot rappelle qu'il est légitime à demander la sortie de la Communauté de communes du PETR. Il dit qu'il faut arrêter d'utiliser le personnel comme moyen de pression, que celui-ci n'est pas remis en cause et qu'il bénéficie de son statut. Il ajoute que la Communauté de communes de l'île d'Oléron est prête à en intégrer, alors le bassin de Marennes a dit qu'il était hors de question d'embaucher. Il constate qu'il y a une obstruction massive par

rapport à cela. Il ajoute qu'il a professionnellement l'expérience de la gestion du personnel et qu'il n'a pas de leçon à recevoir.

Madame Humbert dit que les agents du Pays sont des fonctionnaires payés à vie contrairement aux salariés du secteur privé.

Monsieur Roumégous dit qu'il ne s'agit pas des Oléronais contre les Marennais et ajoute que certains élus du Pays Marennes-Oléron pourraient être un soutien.

Monsieur Parent confirme les propos de Monsieur Roumégous.

Madame Chartier dit qu'il ne s'agit pas de remettre en cause la sortie du Pays car elle est actée, mais que cette sortie ne peut se faire du jour au lendemain. Elle demande ce qui serait supprimé si la Communauté de communes ne versait pas la contribution.

Madame Humbert dit qu'il y a eu des choix trop ambitieux.

Madame Inserguet dit que Monsieur Massicot devrait voter contre le budget le PETR.

Monsieur Massicot dit que les délégués syndicaux au PETR ont été désignés pour représenter la Communauté de communes et non pour défendre leurs idées. Il demandera une levée de séance au comité syndical pour réunir les élus d'Oléron afin de se positionner et être transparents.

Monsieur Massicot propose de modifier la délibération pour inscrire la contribution 2018 au PETR dans les charges imprévues.

#### Sortie de Monsieur Roumégous

Départ de Monsieur Proust - pouvoir à Mme Chartier

Sortie de Madame Inserguet

### 30.BA AERODROME DE BOIS FLEURY BUDGET PRIMITIF 2018

Le Conseil Communautaire du 15 décembre 2011 a institué la création d'un budget annexe soumis à la TVA au sein du budget général afin de gérer l'activité de l'aérodrome de Bois Fleury à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011. Le Président, propose de voter le budget primitif 2018, dont la synthèse est présentée ci après :

#### I – Section de fonctionnement

chapitre <b>Dépenses</b>			chapitre <b>Recettes</b>		
011	charges générales	6 800.35	70	Produits des services	28 500.00
002	Déficit reporté	8 828.65	75	Autres Pdt gestion courante	9 829.00
042	Amortissements	52 250.00	042	Subventions transférables	29 550.00
023	Virement à l'investissement	-			
	<b>Total Charges</b>	<b>67 879.00</b>	-	<b>Total Recettes</b>	<b>67 879.00</b>

#### II . Section d'Investissement

<b>Dépenses</b>			<b>Recettes</b>		
20	Immo incorporelles	-	106	Affectation Résultat Fonc.	-
21	Immo corporelles	25 314.01	001	Report Excédent N-1	30 474.01
23	Travaux sur Hangars et terrain	452 000.00	13	Subventions	424 140.00
Chapitres			041	Opé. Ordre S. Investiss.	5 500.00
16	Remboursement des emprunts	-	28/040	Amortissements	52 250.00
041	Opé. Ordre S. Investiss.	5 500.00	021	Virement de la section fonct°	-
040	Opération ordre sect invest	29 550.00			
	<b>TOTAL</b>	<b>512 364.01</b>		<b>TOTAL</b>	<b>512 364.01</b>

Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés ADOPTE le budget primitif 2018 du budget annexe Aérodrome de Bois Fleury dont le montant d'équilibre en dépenses et recettes ci-dessus.

Pas d'observation.

Retour de Mme Inserguet

**31. BUDGET PRIMITIF 2018 - ZAE LA JARRIE 2**

Le président de la Communauté de communes de l'île d'Oléron propose de voter le budget primitif 2018 de la ZAE de la Jarrie 2. Le budget détaillé est présenté en annexe, il est accompagné d'une annexe précisant le coût des projets 2018 ainsi que la synthèse du budget :

Section de Fonctionnement	422 438.00 €
Section d'Investissement	637 957.49 €
<b>Total</b>	<b>1 060 395,49 €</b>

Le budget adopte la comptabilité de la M14 des lotissements et est assujetti à la TVA.

**Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés ADOPTE** le budget primitif 2018 de la ZAE de la Jarrie 2. Ce budget utilise une comptabilité de stock.

**BUDGET LOTISSEMENT LA JARRIE 2018****SECTION DE FONCTIONNEMENT****DEPENSES****Comptes**

Opérations réelles	605 Travaux	7 520.15 Ö
	6045 Etudes	5 000.00 Ö
	<b>Opérations réelles</b>	<b>12 520.15 Ö</b>
	OO2 Déficit 2017	68 917.85 Ö

**Opérations d'ordre**

1)	7133 Variation en-cours de production	195 000.00 Ö
1)	71355 Variation Stocks terrains aménagés	146 000.00 Ö
	<b>Opérations d'ordre</b>	<b>341 000.00 Ö</b>

422 438.00 Ö

**SECTION D'INVESTISSEMENT****DEPENSES**

Opérations réelles	OO1 Déficit 2017	323 639.49 Ö
Opérations d'ordre	2) 3555 Intégration stock de terrains aménagés	314 318.00 Ö

**TOTAUX**

	<b>Opérations d'ordre</b>	<b>314 318.00 Ö</b>
		<b>637 957.49 Ö</b>

1 060 395.49 Ö

**RECETTES****Comptes**

7015 Ventes	108 120.00 Ö
1802 m2 X 60 "	
7473 Participation / Subventions	- Ö
<b>Opérations réelles</b>	<b>108 120.00 Ö</b>

**Opérations d'ordre**

2) 71355	Variation stock terrains aménagés	314 318.00 Ö
	<b>Opérations d'ordre</b>	<b>314 318.00 Ö</b>

422 438.00 Ö

**RECETTES**

1641 emprunt d'équilibre	296 957.49 Ö	
<b>Opérations d'ordre</b>		
1) 3355	Sortie stock en cours initial	195 000.00 Ö
1) 3555	Sortie stock terrains aménagés initial	146 000.00 Ö
	<b>Opérations d'ordre</b>	<b>341 000.00 Ö</b>

637 957.49 Ö

1 060 395.49 Ö

NB : 1) = sortie du stock initial inscrit au bilan 2017

2) = intégration du stock final de terrains aménagés fin 2017 ( stock initial+ dépenses réelles 2018+ déficit fonctionnement 2017 - ventes 2018 )

Pas d'observation.

**32. BUDGET PRIMITIF 2018 - ZAE LES 4 MOULINS**

Le président de la Communauté de communes de l'île d'Oléron propose de voter le budget primitif 2018 de la ZAE des 4 Moulins. Le budget détaillé est présenté en annexe, il est accompagné d'une annexe précisant le coût des projets 2018 ainsi que la synthèse du budget :

- Section de Fonctionnement	3 000 342.05 €
- Section d'Investissement	4 427 731.58 €
<b>Total</b>	<b>7 428 073.69 €</b>

Le budget adopte la comptabilité de la M14 des lotissements et est assujetti à la TVA.

Ce budget utilise la comptabilité de stock. Pour information les stocks de l'année N-1 dans un 1<sup>er</sup> temps annulés, le nouveau montant est ensuite repris au budget.

**Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés ADOPTE** le budget primitif 2018 de la ZAE des 4 Moulins.

Principaux projets 2018 ont été exposés lors du DOB.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

## DEPENSES

## Comptes

## Opérations réelles

605 Travaux	39 650.00	Ö
6045 Etudes	0.00	Ö
011 Charges générales zone	24 200.00	Ö
012 Poste commercialisation	34 000.00	Ö
66 Charges financières	17 000.00	Ö
<b>Opérations réelles</b>	<b>114 850.00</b>	<b>Ö</b>

<b>002 Déficit 2017</b>	<b>0.00</b>	<b>Ö</b>
-------------------------	-------------	----------

## Opérations d'ordre

1) 7133 Var. en-cours de production	0.00	Ö
1) 71355 Var. Stocks terrains aménagés	2 885 492.05	Ö

<b>Opérations d'ordre</b>	<b>2 885 492.05</b>	<b>Ö</b>
---------------------------	---------------------	----------

<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>3 000 342.05</b>	<b>Ö</b>
----------------------	---------------------	----------

## SECTION D'INVESTISSEMENT

## DEPENSES

## Opérations réelles

OO1 Déficit 2017	1 147 389.55	Ö
1641 Remboursement K emprunt	310 000.00	Ö

## Opérations d'ordre

2) 3555 Inté. stock terrains aménagés	2 970 342.03	Ö
---------------------------------------	--------------	---

<b>TOTAUX Opérations d'ordre</b>	<b>2 970 342.03</b>	<b>Ö</b>
----------------------------------	---------------------	----------

<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>4 427 731.58</b>	<b>Ö</b>
----------------------	---------------------	----------

<b>7 428 073.63</b>	<b>Ö</b>
---------------------	----------

## RECETTES

## Comptes

7015 Ventes	30 000.02	"
7473 Subventions sur aménagement	-	"

<b>Opérations réelles</b>	<b>30 000.02</b>	<b>Ö</b>
---------------------------	------------------	----------

<b>002 Excédent Fonctionnement</b>	<b>0.00</b>	<b>Ö</b>
------------------------------------	-------------	----------

## Opérations d'ordre

2) 71355 Variation stock terrains aménagés	2 970 342.03	Ö
--------------------------------------------	--------------	---

<b>Opérations d'ordre</b>	<b>2 970 342.03</b>	<b>Ö</b>
---------------------------	---------------------	----------

<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>3 000 342.05</b>	<b>Ö</b>
-----------------------	---------------------	----------

## RECETTES

1641 Emprunt d'équilibre	1 501 589.00	Ö
1068 Affectation	40 650.53	Ö

## Opérations d'ordre

1) 3355 Sortie stock en cours initial	0.00	Ö
1) 3555 Sortie stock terrains aménagés initial	2 885 492.05	Ö

<b>Opérations d'ordre</b>	<b>2 885 492.05</b>	<b>Ö</b>
---------------------------	---------------------	----------

<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>4 427 731.58</b>	<b>Ö</b>
-----------------------	---------------------	----------

<b>7 428 073.63</b>	<b>Ö</b>
---------------------	----------

Pas d'observation.

**33. BUDGET PRIMITIF 2018- ZAE LE PERROTIN**

Les articles 64, 65 et 66 de la loi NOTRe, renforcent le bloc des compétences obligatoires des EPCI avec un élargissement des compétences de développement économique. L'article 68 de la loi NOTRe précise à ce titre que cette modification des statuts des intercommunalités devra être réalisée selon la procédure de droit commun avant le 01/01/2017. Aussi, la Communauté de Communes de l'île d'Oléron est compétente pour développer cette zone d'activité économique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Suite au projet d'aménagement proposé par la commission économique, le Président de la Communauté de Communes de l'île d'Oléron propose de voter le budget primitif 2018 de la ZAE du Perrotin. Le budget détaillé est présenté en annexe, il est accompagné d'une annexe précisant le coût des projets 2018 ainsi que la synthèse du budget :

Section de Fonctionnement	472 939.76 €
Section d'Investissement	875 223.52 €
<b>Total</b>	<b>1 348 163.28 €</b>

Le budget adopte la comptabilité de la M14 des lotissements et est assujéti à la TVA

**Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés ADOPTE** le budget primitif 2018 de la ZAE le Perrotin.

Ce budget utilise une comptabilité de stock.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

## DEPENSES

Opérations réelles		
6015 Achat de terrains (Cne St Pierre)	0.00	Ö
605 Travaux	12 500.00	Ö
6045 Etudes	0.00	Ö
608 Frais accessoires	0.00	Ö
<b>Opérations réelles</b>	<b>12 500.00</b>	<b>Ö</b>
<b>OO2 Déficit 2017</b>	<b>0.00</b>	<b>Ö</b>
Opérations d'ordre		
1) 7133 Variation en-cours de production	0.00	Ö
1) 71355 Var. Stocks terrains aménagés	460 439.76	Ö
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>460 439.76</b>	<b>Ö</b>
	<b>472 939.76</b>	<b>Ö</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

## DEPENSES

Opérations réelles		
OO1 Déficit 2017	460 439.76	Ö
Opérations d'ordre		
2) 3555 Intégration stock de terrains amén:	414 783.76	Ö
<b>TOTAUX Opérations d'ordre</b>	<b>414 783.76</b>	<b>Ö</b>
	<b>875 223.52</b>	<b>Ö</b>

1 348 163.28 Ö

## RECETTES

Opérations réelles		
7015 Ventes	58 156.00	Ö
7472 Participation Subventions	-	Ö
<b>Opérations réelles</b>	<b>58 156.00</b>	<b>Ö</b>
Opérations d'ordre		
2) 71355 Var stock terrains aménagés	414 783.76	Ö
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>414 783.76</b>	<b>Ö</b>
	<b>472 939.76</b>	<b>Ö</b>

## RECETTES

Opérations réelles		
1641 emprunt d'équilibre	414 783.76	Ö
Opérations d'ordre		
1) 3355 Sortie stock en cours initial		Ö
1) 3555 Sortie stock terrains aménagés	460 439.76	Ö
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>460 439.76</b>	<b>Ö</b>
	<b>875 223.52</b>	<b>Ö</b>

1 348 163.28 Ö

NB : 1) = sortie du stock initial inscrit au bilan 2017

2) = intégration du stock final de terrains aménagés fin 2018 ( stock initial+ dépenses réelles 2018+ déficit fonctionnement 2017 - ventes 2018 )

Pas d'observation.

## 34. BUDGET PRIMITIF 2018- ZAE LES SEIZINS

Les articles 64, 65 et 66 de la loi NOTRe, renforcent le bloc des compétences obligatoires des EPCI avec un élargissement des compétences de développement économique. L'article 68 de la loi NOTRe précise à ce titre que cette modification des statuts des intercommunalités devra être réalisée selon la procédure de droit commun avant le 01/01/2017. Aussi, la Communauté de Communes de l'île d'Oléron est compétente pour développer cette zone d'activité économique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Suite au projet d'aménagement proposé par la commission économique, le Président de la Communauté de Communes de l'île d'Oléron propose de voter le budget primitif 2018 de la ZAE des Seizins. Le budget détaillé est présenté en annexe, il est accompagné d'une annexe précisant le coût des projets 2018 ainsi que la synthèse du budget :

Section de Fonctionnement	532 835,00 €
Section d'Investissement	646 531,00 €
<b>Total</b>	<b>1 179 366,00 €</b>

Le budget adopte la comptabilité de la M14 des lotissements et est assujéti à la TVA

**Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés ADOPTE** le budget primitif 2018 de la ZAE les Seizins.

Présentation simplifiée :

## AR PREFECTURE

017-241700624-20180502-050218\_DCC1-DE

BUDGET LOTISSEMENT LES Seizins BP 2018

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

## DEPENSES

Opérations réelles		
6015 Terrains	500.00	Ö
605 Travaux	395 654.00	Ö
6045 Etudes	22 985.00	Ö
<b>Opérations réelles</b>	<b>419 139.00</b>	<b>Ö</b>
OO2 Déficit 2017	0.00	Ö

Opérations d'ordre		
1) 7133 Variation en-cours de production	113 696.00	Ö
1) 71355 Variation Stocks terrains	0.00	Ö
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>113 696.00</b>	<b>Ö</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

## DEPENSES

Opérations r	OO1 Déficit 2017	113 696.00	Ö
--------------	------------------	------------	---

Opérations d'ordre		
2) 3555 Intégration stock terrains aménagés	532 835.00	Ö

<b>TOTAUX</b>	<b>Opérations d'ordre</b>	<b>532 835.00</b>	<b>Ö</b>
---------------	---------------------------	-------------------	----------

		<b>646 531.00</b>	<b>Ö</b>
--	--	-------------------	----------

1 179 366.00 Ö

## RECETTES

7015 Ventes			-	Ö
7472 Subventions sur aménagement			-	Ö
<b>Opérations réelles</b>			<b>-</b>	<b>Ö</b>

Opérations d'ordre		
2) 71355 Variation stock terrains aménagés	532 835.00	Ö
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>532 835.00</b>	<b>Ö</b>

## RECETTES

1641 emprunt d'équilibre			532 835.00	Ö
--------------------------	--	--	------------	---

Opérations d'ordre		
1) 3355 Sortie stock en cours initial	113 696.00	Ö
1) 3555 Sortie stock terrains aménagés initial	0.00	Ö
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>113 696.00</b>	<b>Ö</b>

		<b>646 531.00</b>	<b>Ö</b>
--	--	-------------------	----------

1 179 366.00 Ö

NB : 1) = sortie du stock initial inscrit au bilan 2017

2) = intégration du stock final de terrains aménagés fin 2017 ( stock initial+ dépenses réelles 2018+ déficit fonctionnement 2017 - ventes 2018 )

Pas d'observation.

## 35. BA ENERGIES RENOUVELABLES BUDGET PRIMITIF 2018

Le président propose de voter le budget primitif 2018 de ce Budget Annexe soumis à la TVA et à la nomenclature M4. Le budget détaillé est présenté en annexe. La synthèse est la suivante :

## I – Section de fonctionnement

chapitre	Dépenses	
011	charges générales	10 200.00
66	Charges financières	1 500.00
67	Charges exceptionnelles	7 321.00
022	Dépenses imprévues	-
042	Amortissements	15 000.00
023	Virement à l'investissement	33 419.00
	<b>Total Charges</b>	<b>67 440.00</b>

chapitre	Recettes	
70	Produits des services	54 090.00
74	Subvention exploitation	-
042	Subventions transférables	13 350.00
002	Excédent reporté	-
	<b>Total Recettes</b>	<b>67 440.00</b>

## II . Section d'Investissement

Dépenses		
20	Immo incorporelles	12 500.00
21	Immo corporelles	646 025.40
23	Travaux en cours	
001	Report Déficit N-1	230 624.60
041/20	Opération ordre int. invest	-
020	Dépenses imprévues	-
040	Opération ordre sect invest	13 350.00
	<b>TOTAL</b>	<b>902 500.00</b>

Recettes		
106	Affectation Résultat Fonc.	46 797.53
001	Report Excédent N-1	-
13	Subventions	70 000.00
16	Emprunts	737 283.47
041/20	Opération ordre int. invest	-
28/040	Amortissements	15 000.00
021	Virement de la section fonct°	33 419.00
	<b>TOTAL</b>	<b>902 500.00</b>

TOTAL GENERAL 969 940.00

- TOTAL GENERAL 969 940.00

Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés ADOPTE le budget primitif 2018 du BA Energies Renouvelables, dont le montant s'équilibre en dépenses et recettes comme précisé ci-dessus.

Pas d'observation.

**36. REGIE OLÉRON DECHETS BUDGET PRIMITIF 2018**

Le président de la Régie Oléron Déchets propose de voter le budget primitif 2018 par chapitre en section de fonctionnement, et par opération en section d'investissement. Le budget détaillé est présenté en annexe. La synthèse est la suivante :

I . Section de Fonctionnement		Dépenses	chapitre	Recettes		
011	charges générales	7 574 732.00	70	Produits des services	8 180 950.00	
012	Charges personnel	1 069 259.00	74	Subventions	644 070.00	
65	Autres charges gestion courante	147 000.00	75	Autres produits gestion cour.	499 840.00	
66	Charges financières	21 000.00	77	Produits exceptionnels	-	
67	Charges exceptionnelles	157 060.00	042	Subventions transférables	92 600.00	
042	Amortissements	590 000.00	013	Atténuation de charges	14 999.95	
022	Dépenses imprévues	168 968.00	002	Excédent Reporté	3 395 559.05	
023	Virement à l'investissement	3 100 000.00				
<b>Total Charges</b>		<b>12 828 019.00</b>	-	<b>Total Recettes</b>	<b>12 828 019.00</b>	
II . Section d'investissement		Dépenses	Recettes			
	Opérations d'investissement	4 410 163.00	10	Dotations et fonds	473 428.26	
001	Report Déficit N-1	-	001	Excédent N-1	43 969.74	
23	Avances sur Marchés	30 000.00	106	Affectation	406 000.00	
Chapitres			13	Subvention d'Equi.	100 865.00	
16	Remboursement des emprunts	81 500.00	16	Emprunts		
020	Dépenses imprévues	100 000.00	28/040	Amortissements	590 000.00	
041	Opération ordre sect invest	30 000.00	041	Opération ordre sect invest	30 000.00	
040	Subventions Transférables	92 600.00	021	Virement de la section fonct°	3 100 000.00	
<b>TOTAL</b>		<b>4 744 263.00</b>	<b>TOTAL</b>			<b>4 744 263.00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>17 572 282.00</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>17 572 282.00</b>

Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés ADOPTE le budget primitif 2018 de la Régie Oléron Déchets, par chapitre en section de fonctionnement, et par opération en section d'investissement comme exprimé ci-dessus.

Pas d'observation.

**37. REGIE MUSEES ET PATRIMOINE ILE OLÉRON BUDGET PRIMITIF 2018**

Le président de la régie musée et patrimoine de l'île d'Oléron propose de voter le budget primitif 2018 par chapitre en section de fonctionnement, et par opération en section d'investissement. Le budget détaillé est présenté en annexe. La synthèse est la suivante :

I . Section de Fonctionnement		Dépenses	chapitre	Recettes	
011	charges générales	246 395.00	70	Produits des services	154 274.19
012	Charges personnel	490 700.00	74	Subventions	665 000.00
65	Autres charges gestion courante	16 100.00	75	Autres produits gestion cour.	1 500.00
66	Charges financières	15 000.00	77	Produits exceptionnels	
67	Charges exceptionnelles	2 500.00	042	Subventions transférables	40 500.00
042	Amortissements	205 000.00	013	Atténuation de charges	-
022	Dépenses imprévues	7 240.00	002	Excédent Reporté	121 660.81
023	Virement à l'investissement				
<b>Total Charges</b>		<b>982 935.00</b>	-	<b>Total Recettes</b>	<b>982 935.00</b>

**AR PREFECTURE**

017-241700624-20180502-050218\_DCC1-DE  
 Reçu le 15/05/2018

Section d'investissement		Dépenses
	Opérations d'investissement	1 966 900.00
001	Report Déficit N-1	
Chapitres		
16	Remboursement des emprunts	20 200.00
020	Dépenses imprévues	101 702.00
041	Opération ordre sect invest	16 000.00
040	Subventions Transférables	40 500.00
<b>TOTAL</b>		<b>2 145 302.00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>3 128 237.00</b>

		Recettes
10	Dotations et fonds	322 649.68
001	Excédent N-1	915 744.32
13	Subvention d'Equipement	685 908.00
16	Emprunts	
28/040	Amortissements	205 000.00
041	Opération ordre sect invest	16 000.00
021	Virement de la section fonct <sup>e</sup>	
<b>TOTAL</b>		<b>2 145 302.00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>3 128 237.00</b>

**Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés ADOPTE** le budget primitif 2018 de la régie musées et patrimoine de l'île d'Oléron, par chapitre en section de fonctionnement, et par opération en section d'investissement, dont le montant d'équilibre en dépenses et recettes et présenté ci-dessus.

Pas d'observation.

Retour de M.Roumégous

Départ de M.Livenais - pouvoir à C.Sueur

### 38. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018

Le Président informe l'assemblée que les bases de la fiscalité 2018 ne seront pas notifiées avant le 31 mars 2018 (information de la DGFIP du 20 mars).

Une information du conseil sera réalisée après cette notification ainsi qu'une décision budgétaire modificative pour permettre la mise à jour du revenu de la fiscalité à inscrire au budget 2018.

Compte tenu des engagements antérieurs et des projets proposés par les commissions et inscrits au budget primitif, des perspectives financières et comptables présentées lors du débat, il est proposé **le maintien des taux de 2017 pour 2018**.

	Bases estimées	Proposition Taux 2018	Revenu 2018	Pour information taux 2017
Cotisation Foncière des Entreprises	7 254 295	26,55%	1 926 015	26,55%
Taxe Habitation	71 388 410	8,86%	6 325 013	8,86%
Foncier Bâti	46 689 386	2,01%	938 457	2,01%
Foncier Non Bâti	739 003	7,83%	57 864	7,83%
<b>Total Fiscalité</b>			<b>9 247 349</b>	
Taxe Foncière additionnelle			83 832	

Vu le projet de budget 2018 présentée lors du DOB, de la présentation des projets d'investissement et de fonctionnement, de la prise en compte des recettes et subventions certaines, il reste à pourvoir une insuffisance de 9 247 349 € à couvrir par le produit des impositions locales,

Vu l'avis du bureau communautaire et compte tenu des conclusions du Débat d'Orientations Budgétaires,

**Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :**

- de fixer à titre prévisionnel à la somme de **9 247 349 €** le montant des impôts locaux à percevoir au titre de l'exercice 2018.

- de fixer **comme suit les taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'année 2018 :**

⇒ Taxe d'habitation	8.86 %
⇒ Taxe foncière sur les propriétés bâties	2.01 %
⇒ Taxe foncière sur les propriétés non bâties	7.83 %
⇒ Cotisation Foncière des Entreprises	26.55 %



AR PREFECTURE

017-241700624-20180502-050218\_DCC1-DE  
Reçu le 15/05/2018

Madame Marlin dit qu'il faut prendre en compte en plus la taxe GEMAPI.

Monsieur Parent dit que le bureau communautaire n'était pas unanime sur le maintien des taux mais que la commune du Château d'Oléron rejoint la majorité du conseil communautaire par solidarité.

Monsieur Morandau signale que la commune de St-Georges d'Oléron rejoint aussi l'avis majoritaire sur cette question.

---

### 39. CDC - AFFECTATION D'UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE AU BUDGET ANNEXE DES MUSEES ET PATRIMOINE DE L'ILE D'OLERON 2018

---

Conformément à l'intérêt communautaire, la Communauté de communes a mis en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, une politique de gestion commune des musées. De façon à retracer l'ensemble des actions relatives à cette compétence, il a été décidé conformément à la législation, de créer un budget annexe de type service public administratif. L'équilibre budgétaire de cette activité muséale ne peut être assuré uniquement les recettes des entrées et nécessite un financement du budget principal.

A la vue des dépenses et des recettes prévisionnelles pour 2018, il conviendrait d'affecter une subvention d'équilibre du budget principal vers le budget annexe Régie Musées et Patrimoines de l'île d'Oléron :

- budget CdC Oléron	- article 657363 : Service Public Administratif	665 000 € (dépense)
- budget MPIO	- article 74751 Groupement de Collectivités	665 000 € (recette)

Pour information financement 2017 : 675 000 €

#### **Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés**

AFFECTE une subvention de 665 000€ du budget principal vers le budget Musée et Patrimoine de l'île d'Oléron  
DIT que les crédits sont inscrits au BP 2018.

**Pas d'observation.**

---

### 40. CONTRIBUTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA CHARENTE-MARITIME ANNEE 2018

---

En application de l'article L1424-35 du Code général des collectivités territoriales, le montant de la contribution due au SDIS pour 2018 a été notifié avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le conseil d'administration du SDIS a décidé de réaliser une croissance annuelle globale des contributions des communes et des EPCI.

En conséquence, la contribution de la Communauté de communes s'établit à :

609 362.37€ pour 2018 (rappel 603 930 pour 2017) +0.9 %

#### **Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés**

APPROUVE le versement de la contribution 2018,  
DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif de la Communauté de communes.

**Monsieur Parent dit que le conseil départemental participe au budget de fonctionnement du SDIS à hauteur de 30 millions d'euros et développe aussi un programme immobilier avec la reconstruction de 7 ou 8 casernes, celle de St-Pierre d'Oléron étant prévue autour de 2019-2020.**

---

### 41. CDC - PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU SDIS 17 POUR LA SURVEILLANCE ESTIVALE DES PLAGES SAISON 2018

---

En application de la délibération du Conseil Communautaire du 17 décembre 2008, l'organisation de la surveillance des plages de l'île d'Oléron pendant la saison estivale 2018 est confiée au SDIS 17. La commission Gestion du Littoral du 30 novembre 2017 a retenu l'organisation suivante : Ouverture des 16 postes de secours le samedi 07 juillet 2018 (prise de poste le vendredi 06 juillet pour installation et préparation des postes de secours) et fermeture des 16 postes le dimanche 02 septembre. Horaires 11 h - 19 h

AR PREFECTURE

017-241700624-20180502-050218\_DCC1-DE

Le coût prévisionnel pour la saison 2018 est de 410 000 € (rappel réalisé 2017 : 407 991 €). Cette estimation tient compte des vacances journalières pour les personnels du SDIS et est calculée avec les effectifs maximum sur la totalité de la saison. Ce montant fera l'objet, après la saison, d'un réajustement avec le titre de recettes.

**Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés** AUTORISE le Président à signer la convention avec le SDIS 17.

Pas d'observation.

---

## 42. PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES A L'OFFICE DE TOURISME DE L'ILE D'OLERON & DU BASSIN DE MARENNES 2018

---

**Monsieur Massicot ne prendra pas part au vote.**

Les communes de l'île d'Oléron ont décidé du transfert de la compétence touristique à l'intercommunalité. L'arrêté Préfectoral n°14-701-DRCTE-B2 du 25 mars 2014 a validé le transfert de la compétence accueil touristique des communes membres à la Communauté de Communes de l'île d'Oléron à compter du 1er janvier 2015 et le conseil communautaire du 17 décembre 2014 a validé la création de l'office de tourisme intercommunal et ses statuts.

Désormais, les offices de tourisme sont regroupés au sein d'une seule et même structure : l'Office de Tourisme de l'île d'Oléron et du Bassin de Marennes. De ce fait, la communauté de communes de l'île d'Oléron se substitue aux communes pour le financement de l'accueil et de l'information touristique.

Suite à la communication du budget prévisionnel de cette association, il résulte un besoin de financement total pour l'année 2018 de **977 285 € correspondant à :**

- subvention de base 899 285 €
- mise à disposition de deux agents titulaires pour un coût évalué à **78 000 €**, somme remboursée par l'association à la Communauté de Communes.

(Pour rappel, la subvention 2017 était de 987 285 € soit 10 000 € de plus qu'en 2018.)

L'association remboursera également à la Communauté de communes la charge des cotisations de retraite de 3 agents territoriaux détachés selon l'enregistrement de la paie.

La subvention sera versée par acomptes successifs à la demande de l'association.

Pour information ce financement regroupe :

- les subventions que versaient les communes aux OT communaux,
- la participation du SMPMO à la Maison du tourisme (alimenté par la CDC IO et BM)
- les charges de personnel des communes pour le personnel titulaire ou mis à disposition des OT
- des charges de fonctionnement des communes pour l'entretien des OT

**Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés**

autorise le versement de cette subvention,

et autorise le Président à signer la convention de partenariat.

**Madame Humbert rappelle qu'à la création de l'office de tourisme intercommunal il était prévu de ramener les services administratifs sur le territoire de l'île d'Oléron.**

**Monsieur Massicot répond que le sujet est toujours d'actualité mais plutôt symbolique, que les efforts ont permis en priorité d'étoffer la qualité des offices de tourisme.**

**Monsieur Parent dit qu'avait été envisagée l'utilisation de la gare multimodale.**

**Madame Chartier dit qu'il est important de rappeler qu'on est aussi office de pôle.**

**Monsieur Massicot précise que c'est un office intercommunal qui regroupe 2 offices communautaires. Les offices de tourisme sont devenus des points d'information touristique. Il précise aussi que le Pays n'a plus de compétence dans ce domaine.**

Le Conseil Communautaire a attribué des participations aux communes ou autres organismes afin de réaliser différents projets en partenariat avec les acteurs locaux. Parfois, ces fonds de concours n'ont pu être versés sur l'exercice 2017, les projets n'étant pas entièrement terminés. Toutefois, compte tenu du caractère annuel des subventions et des fonds de concours, il convient de réinscrire et confirmer ces financements alloués.

#### Participations aux communes : article 2041412 – Budget CDC

* Patrimoine : Citadelle – Opération 11 – Commune du Château d'Oléron	
- Travaux d'urgence des remparts programme 2013 (n° 37 du 30/03/2016)	9 500.00 € (19%)
- Travaux d'urgence suite tempête Xynthia (DCC 44 du 28/3/2012) n°2	34 845.00 €
- Travaux d'urgence suite tempête Xynthia (DCC 44 du 28/3/2012) n°3	51 290.00 €
- Travaux 2016 (DCC 18 du 14/3/2018) 22.5%	13 875.07 €
- Travaux 2017 (DCC 18 du 14/3/2018) 22.5 %	12 042.56 €

#### \* Fonds de concours voirie – opération 300

DCC n°14 du 13/7/2016 Saint Pierre : aménagement avenue des pins	51 414.15 €
------------------------------------------------------------------	-------------

#### \* Fonds de concours Signalétique centre-ville opération 93

DCC 14 du 7/2/18 Saint Trojan les bains (30%)	5 024.44 €
-----------------------------------------------	------------

#### \* Défense Mer travaux d'Urgence – Opération 51

La Gauterelle 2017 DCC 2 du 3/5/17 Saint Georges (50%)	7 095,00 €
--------------------------------------------------------	------------

#### \* Pistes cyclables – Opération 253

Tx Aménagement piste bd de la plage : Saint Trojan DCC 3/5/2017 n°8 (30%)	42 674.85€
---------------------------------------------------------------------------	------------

#### \* Travaux OQL – Opération 10

Travaux Aménagement Chaucre : Saint Georges DCC 7/2/2018 n°11 (20%)	2 400,00 €
---------------------------------------------------------------------	------------

#### Participation à verser au Département (204132) :

##### \* Travaux d'urgence – Opération 51

Travaux Urgence Gauterelle (DCC 7/2/2018 n°2) (50%)	11 538.75 €
-----------------------------------------------------	-------------

##### \* Pistes cyclables – Opération 253

Tx Aménagement piste la Gibertière piste + mobilier DCC 3/5/2017 n°10	42 674.85 €
-----------------------------------------------------------------------	-------------

##### \* Tempête de Février 2010 - PAPI – Opération 52 (DCC 30/01/2013)

- Actions 5 .....	45 000 €
- Actions 7 : .....	1 397 960 €
▪ Action 7-1 à 7-3 Travaux canton Sud	
▪ Action 7-4 Travaux La Perrotine	
▪ Action 7-5 Travaux sur St Trojan	

#### Participation à verser à l'ONF (204182) :

##### \* Projets OQL – opération 10

- Travaux de réhabilitation la Giraudière 20% / DCC 20/12/2017 n° 14	35 058,00 €
- Etude aménagement Saumonard DCC 3/5/2017 n°6 (20%)	1 620,00 €

#### Participation à verser à l'Hôpital Local (204182) :

* Aménagement des locaux pour hébergement du SMUR DCC 16/12/15 n° 12	50 000 € (19%)
----------------------------------------------------------------------	----------------

#### Participations aux communes : article 6742 – Budget ROD

- Commune de St Pierre d'Oléron : DCC 31 du 7/02/2018 mise en place de colonnes pour la collecte des déchets	35 000 €
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------

**AR PREFECTURE**

017-241700624-20180502-050218\_DCC1-DE

Participations aux communes : article 6718 – Energie Renouvelable

Commune du Château d'Oléron : DCC n°17 du 14/3/2018

Renforcement de toiture pour pose de photovoltaïque 7 320.61 €

Il convient de préciser que les nouveaux projets 2018, feront l'objet de délibérations distinctes.

**Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés**

ACCEPTÉ la reprise de ces fonds de concours

DIT que les crédits sont inscrits au BP 2018

**Pas d'observation.**

---

**44. CDC - SUBVENTIONS 2018 > 23 000 € ATTRIBUTION AUX ASSOCIATIONS SOCIALES ET ANIMATION**

**Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés valide les subventions suivantes :**

**MISSION LOCALE**

▪ Pour participer à l'orientation et à la mise en œuvre d'un suivi des jeunes, la mission locale de Rochefort intervient sur le territoire oléronais par la tenue de permanences au sein du bureau Information Jeunesse. Pour accompagner la mission locale dans la réalisation de sa mission 39 975 € (pour info 2017 : 39 658 €)

**ECOLE DE MUSIQUE OLERONAISE**

Parmi les compétences de la Communauté figure l'aide à l'enseignement de la musique.

Pour accompagner l'école de musique à la réalisation de ses objectifs, il est proposé la subvention suivante :

- Ecole de musique oléronaise 72 000 € (pour info 2017 : 72 000 €)
- Pass Musik (financement en fonction des critères sociaux des adhérents)

**CLLAJ : COMITE LOCAL POUR LE LOGEMENT ET L'AUTONOMIE DES JEUNES**

En lien avec la commission Habitat, il est convenu de confier à cette association la mission suivante :

- Favoriser l'accès des jeunes de 16 à 30 ans au logement autonome : subvention de fonctionnement et permanences au BIJ Année 2018 45 000,00 € (année 2017 : 50 000€)

**ASSOCIATION OCEAN**

La Communauté de Communes de l'île d'Oléron intervient sur deux projets :

- Colis d'urgence 4 000,00 €
- Atelier Mobilité et selon la délibération du 20/12/2017 n°22
  - Atelier mobilité 4 500,00 €
  - Entretien et fonctionnement du service location de scooters aux apprentis 4 400,00 €

Un projet est développé pour la Régie Déchets (art 6743) :

- Récupération de biens sur les 3 déchetteries / contraintes DSP 46 235,00 €

**ASSOCIATION JEUNESSE (RAPPEL DCC DU 14 MARS 2018 N°20)**

- A Petits Pas 120 950 €
  - Atalante 123 000 €
  - Enfance et Soleil 100 000 €
  - Castel 370 000 €
  - Les P'tits Loups de Mer 111 500 €
  - Foyer Rural de Saint-Denis d'Oléron 100 000 €
- (ALSH: 68 100 € + LOCAL : 31 900€),

AUTORISE le président à signer toutes pièces et conventions correspondantes,

INSCRIT les crédits correspondants à l'article 6574 du budget primitif.

⇒ Pour information, les subventions aux associations qui n'excèdent pas 23 000€ sont inscrites dans le projet de budget 2018 de la Communauté page subventions aux associations.

**Pas d'observation.**

**45. RECONDUCTION DU SOUTIEN AU SERVICE DE TELEVISION LOCALE PARTICIPATIVE**

L'association Marennes Oléron TV est un service télévisuel participatif de proximité, basé à Marennes et œuvrant sur le territoire du Pays Marennes-Oléron. Affiliée à la Fédération Nationale des Vidéos des Pays et des Quartiers, l'association promeut l'expression citoyenne par le développement du média audiovisuel réalisé par des habitants. La production audiovisuelle et sa diffusion ne sont plus uniquement considérées comme une finalité mais comme un moyen pour favoriser l'expression citoyenne, la coopération et les liens sociaux pour contribuer au développement local.

Dans le cadre de la promotion des actions mises en œuvre dans son agenda 21, la Communauté de communes de l'île d'Oléron a travaillé en partenariat à plusieurs reprises avec MO TV : promotion des expériences des foyers témoins par la Régie Oléron Déchets, valorisation des animations d'éducation à l'environnement auprès des scolaires, organisation du festival de films jeunes Cut back depuis 2012...

Depuis 2013, le partenariat entre l'association et la Communauté de communes permet de financer l'intervention de l'association auprès de bénéficiaires retenus sur présentation de leur projet au comité de sélection et a permis la formation de web-reporters (jeunes et adultes), la production de vidéos à large diffusion publique (Témoignages résistance "Libération IO", Vin'île l'Histoire de la viticulture oléronaise, Paroles d'éclusiers, participation des jeunes à la COY11). La vidéo participative a permis aussi de valoriser certaines actions de la Communauté de communes (plateau-télé de la conférence sur l'éco-habitat, avis des agents de la Communauté de communes sur le développement durable, les 20 ans de la Communauté de communes).

Au terme de cette convention, l'association MO-TV propose à la Communauté de communes de reconduire un partenariat autour de 3 axes :

- Education / formation à la vidéo participative
- Accompagnement à la réalisation et à la diffusion
- Développement et matériel

La convention proposée est établie sur 24 mois avec un budget total maximal de 30 000€.

Vu le projet de convention d'objectifs et de moyens présenté en annexe,

**Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés**

Renouvelle son soutien à la télévision participative en autorisant le président à signer une convention d'objectifs de moyens avec l'association Marennes-Oléron TV,

Approuve le versement d'une subvention à l'association Marennes Oléron TV pour la réalisation de son projet, de 30000€ maximum, sur présentation du bilan des actions.

**Pas d'observation.**

**46. MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

Vu la délibération fixant le dernier tableau des effectifs en date du 14 mars 2018

**Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés actualise les créations d'emploi figurant sur le tableau des effectifs suivant :**

Grades ou emplois (Agents titulaires & contractuels)	EMPLOI	CAT.	Effectif budgétaire	Temps de travail	Effectif pourvu
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>					
Directeur d'EPCI (Strate 20 000 à 40 000 habitants)		A	1	TC	1
Attaché titulaire	Chargé de l'emploi, de la formation et	A	1	TC	1

## AR PREFECTURE

017-241700624-20180502-050218\_DCC1-DE

Grades ou emplois (Agents titulaires &amp; contractuels)

	EMPLOI	CAT.	Effectif budgétaire	Temps de travail	Effectif pourvu
	de l'apprentissage				
Attaché principal (détachement)	Directeur Général des Services	A	1	TC	1
Attaché (o)	Responsable du service développement économique	A	1	TC	0
Attaché CDI	Chargé de mission Déplacements	A	1	TC	1
Attaché CDI	Responsable du service développement économique	A	1	TC	1
Attaché contractuel	Chargé de mission agriculture durable	A	1	TC	1
Attaché contractuel	Chargé de mission Manager de centre ville	A	1	TC	0
Attaché contractuel	Chef de projet TEPOS	A	1	TC	1
Attaché contractuel	Responsable ressources humaines	A	1	TC	1
Attaché contractuel	Chargé de mission Déplacements TEPOS	A	1	TC	1
Rédacteur ppal de 1ere cl	Responsable du service habitat et social Gestionnaire foncier	B	2	TC	1
Rédacteur ppal de 2 <sup>ème</sup> cl	Gestionnaire foncier	B	1	TC	1
Rédacteur	Secrétariat général	B	1	TC	0
Rédacteur contractuel	Contrat Local de Santé	B	1	TC	1
Rédacteur contractuel	Circuits courts alimentaire et communication	B	1	TC	0
Rédacteur contractuel	Assistant développement éco maison des entreprises	B	1	TC	1
Adjoint administratif principal de 1ere cl – C3	Gestionnaire Taxe de séjour Assistance ressources humaines Secrétariat général Secrétariat service technique Assistante comptabilité Accueil/secrétariat général Assistant urba / foncier(1)	C	7	TC	6
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> cl – C2	Assistant urba/foncier Instructeur droit des sols	C	2	TC	1
Adjoint administratif – C1	Instructeur du droit des sols	C	1	TC	1
Adjoint administratif 23/35 <sup>ème</sup> - C1	Accueil	C	1	TNC	1
Adjoint administratif	Assistante/secrétaire RH	C	1	TC	0
Journaliste-pigiste (Art3)		A	1		1
<b>Total filière administrative (1)</b>			<b>32</b>		<b>23</b>
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>					
Ingénieur principal	Responsable urbanisme / foncier Responsable pôle technique	A	2	TC	2
Ingénieur CDI	Politique territoriale de gestion des espaces naturels	A	1	TC	1
Ingénieur contractuel	PAPI programme d'action et de prévention des risques d'inondation /submersion	A	1	TC	1

## AR PREFECTURE

017-241700624-20180502-050218\_DCC1-DE

Grades ou emplois (Agents titulaires & contractuels)	EMPLOI	CAT.	Effectif budgétaire	Temps de travail	Effectif pourvu
Ingénieur	responsable du service littoral	A	1	TC	0
Technicien principal 1 <sup>ère</sup> cl	Technicien Voirie informatique Technicien littoral Instructeur du droit du sol	B	3	TC	3
Technicien contractuel	Prévention des risques professionnels	B	1	TC	0
Technicien contractuel	Technicien resp. équipe espaces naturels	B	1	TC	1
Technicien contractuel	Animateur zéro déchet	B	1	TC	1
Technicien contractuel	Technicien énergies renouvelables	B	1	TC	1
Technicien contractuel	Technicien littoral	B	1	TC	1
Technicien contractuel	Conseiller en énergie partagée Conseiller info-habitat énergie	B	2	TC	2
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> cl.- C2	Gardien de l'aérodrome 2 agents des bâtiments	C	3	TC	3
Adjoint technique – C1	2 agents des bâtiments 3 agents espaces verts 1 agent littoral GEMAPI 1 agent littoral GEMAPI 5/35 <sup>e</sup>	C	7	TC TC TNC	5
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> cl. contractuel	Agents des espaces naturels	C	3	TC	3
<b>Total filière technique (2)</b>			<b>28</b>		<b>24</b>
<b>Effectif du service « enfance – jeunesse »</b>					
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>					
Adjoint administratif ppal 2 <sup>ème</sup> cl - C2	Assistante administrative / financière Enf Jeunesse	C	1	TC	1
<b>Sous total filière admi. (1)</b>			<b>1</b>		<b>1</b>
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>					
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> cl – C3	Crèche de Dolus	C	1	TC	1
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> cl – C2	Crèche de Dolus	C	1	TC	1
<b>Sous total filière tech. (2)</b>			<b>2</b>		<b>2</b>
<b>FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE</b>					
<b>* Secteur social et activité d'éducation</b>					
Educateur principal de jeunes enfants (3)	Responsable du relais assistant(e)s maternel(le)s	B	1	TC	1
	Crèche de Dolus et Saint Georges	B	2	TC	2
Educateurs territoriaux de jeunes enfants	Crèche Saint Georges	B	1	TC	1
Agent social principal 2 <sup>ème</sup> cl – C2	Crèche de Dolus et Saint Georges	C	3	TC	1
Agent social territorial – C1	Crèche de Dolus et Saint Georges	C	5	TC	3
<b>* Secteur médico-social</b>					
Auxiliaire de puériculture ppal 1 <sup>ère</sup> cl – C1	Crèche de Dolus	C	2	TC	2

## AR PREFECTURE

017-241700624-20180502-050218\_DCC1-DE

Grades ou emplois (Agents titulaires & contractuels)	EMPLOI	CAT.	Effectif budgétaire	Temps de travail	Effectif pourvu
Auxiliaire de puériculture ppal 2ème cl – C2	Crèche de Saint Georges	C	2	TC	2
Cadre d'emploi des Auxiliaires de puériculture	Crèche de Dolus et Saint Georges	C	2	TC	0
<b>Sous total filière San. &amp; Soc. (3)</b>			<b>18</b>		<b>12</b>
<b>FILIERE DE L'ANIMATION</b>					
Animateur territorial principal de 2ème cl	Responsable Bureau Information Jeunesse	B	1	TC	1
Adjoint territorial d'animation principal 1ème cl – C3	Directeur centre de loisirs	C	1	TC	1
Adjoint territorial d'animation principal 2ème cl – C2	Assistant pédagogique	C	1	TC	0
Adjoint territorial d'animation 20/35° - C1	Animateurs centre de loisirs	C	2	TNC	1
Adjoint territorial d'animation - C1	Assistant pédagogique	C	1	TC	1
<b>Sous total filière animation (4)</b>			<b>6</b>		<b>4</b>
<b>FILIERE SPORTIVE</b>					
Educateur territorial ppal 1ere cl des APS	Responsable adjoint enfance jeunesse	B	1	TC	1
<b>Sous total filière sportive (5)</b>			<b>1</b>		<b>1</b>
<b>Total Enfance-jeunesse (1+2+3+4+5)</b>			<b>28</b>		<b>20</b>
<b>Total CDC (ens. des services)</b>			<b>87</b>		<b>67</b>
<b>Effectif de la Régie Musées &amp; Patrimoine de l'Île d'Oléron</b>					
Assistant de conservation ppal de 1 <sup>ère</sup> cl	Responsable de service RMPIO Régisseur Responsable Musée	B	3	TC	3
Assistant de conservation ppal de 2ème cl	Médiation service des publics	B	1	TC	0
Assistant de conservation	Responsable Maison Paysanne	B	1	TC	1
Cadre d'emploi des assistants de conservation contractuel	Chargé de projet Moulin de la Brée	B	1	TC	1
Adjoint du patrimoine pp de 1 <sup>ère</sup> cl –C3(2)	Responsable accueil Musée Responsable Ecomusée Port des salines et agent accueil musée Agent d'accueil et assistant du régisseur	C	3	TC	0
Adjoint du patrimoine pp de 2 <sup>ème</sup> cl – C2	Médiation service des publics Responsable accueil Musée Responsable Ecomusée Port des salines et agent accueil musée Agent d'accueil et assistant du régisseur	C	4	TC	3
Adjoint administratif – C1	Assistante/ communication visuelle	C	1	TC	1



## AR PREFECTURE

017-241700624-20180502-050218\_DCC1-DE

Grades ou emplois (Agents titulaires & contractuels)	EMPLOI	CAT.	Effectif budgétaire	Temps de travail	Effectif pourvu
<b>Total RMPIO</b>			<b>14</b>		<b>9</b>
<b>Effectifs de la Régie Oléron Déchets</b>					
<b>I - Salariés de droit privé</b>					
<b>Services communs</b>					
Responsable service financier et comptabilité		CDI	1	TC	1
Responsable service marchés		CDI	1	TC	1
Technicien du bâtiment		CDI	1	TC	1
Chef de service Régie Oléron Déchets		CDI	1	TC	1
Technicien de collecte		CDI	1	TC	1
Agent de maintenance des bacs de collecte de déchets		CDI	1	TC	1
<b>Ecopôle Déchèteries</b>					
Responsable d'exploitation écopôle et déchèteries		CDI	1	TC	1
Responsable sensibilisation et réduction des déchets		CDI	1	TC	1
Assistant chef de projet de la fraction ligneuse		CDD	1	TC	0
Animateur du tri et de la prévention		CDI	1	TC	1
Agent chargé de l'accueil / secrétariat (Ecopôle)		CDI	1	TC	1
Gardien réceptionniste de déchetterie		CDI	6	TC	6
Conducteur d'engins		CDI	3	TC	3
Coordinateur administratif		CDI	1	TC	1
<b>Total</b>			<b>21</b>		<b>20</b>
<b>II - Agents titulaires</b>					
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>					
Adjoint administratif ppal 1ere cl - C3	Agent d'accueil et de facturation ordures ménagères	C	1	TC	1
Adjoint administratif ppal 2 <sup>ème</sup> cl - C2	Agent d'accueil et de facturation ordures ménagères	C	1	TC	1
<b>Total (1)</b>			<b>2</b>		<b>2</b>
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>					
Technicien principal de 1ère classe	Responsable de collecte	B	1	TC	1
Adjoint technique principal de 1ere cl - C3	conducteur d'engins	C	1	TC	1
<b>Total (2)</b>			<b>2</b>		<b>2</b>
<b>Total agt. tit. ROD ou de droit public (1+2)</b>			<b>4</b>		<b>4</b>
<b>Effectif total de la ROD :</b>					

## AR PREFECTURE

017-241700624-20180502-050218\_DCC1-DE

Grades ou emplois (Agents titulaires & contractuels)	EMPLOI	CAT.	Effectif budgétaire	Temps de travail	Effectif pourvu
Budgétaire :			25		24
<b>Effectif du service tourisme</b>					
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>					
Rédacteur principal de 1ere cl.	Office de tourisme Marennes Oléron	B	1	TC	1
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ème</sup> cl – C3	Office de tourisme Marennes Oléron	C	1	TC	1
Adjoint administratif ppal 2ème cl - C2	Office de tourisme Marennes Oléron	C	2	TC	1
Adjoint administratif - C1	Office de tourisme Marennes Oléron	C	2	TC	2
<b>Total</b>			<b>6</b>		<b>5</b>
			<b>133</b>	0	105
(1) Ouverture poste pour avancement de grade de M. Yves MARTIN					
(2) Ouverture poste pour avancement de grade de Mmes DUVERGER Marie - RATEAU Sabine – CORREIA Cédric					

Pas d'observation.

Sortie de M.Parent

#### 47. ROD- ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur le Percepteur expose qu'il ne peut recouvrer les recettes suivantes et demande l'admission en non-valeur des titres :

De 2009 à 2011 la Régie Oléron Déchets a conclu un contrat pour la reprise des papiers et des cartons à recycler avec la société OTOR – Papeterie Saint Michel (16). Cette société a rencontré des difficultés financières et a été placée en redressement judiciaire.

Monsieur le Percepteur informe qu'un jugement du 19 octobre 2017 du Tribunal de commerce d'Angoulême a prononcé la clôture d'insuffisance d'actif (CIA) pour la société PAPETERIE SAINT MICHEL. La dette composée de titres 2009 à 2011 (reprise déchets) s'élève au total à **64 441,78€**.

Cette CIA conduit à mettre ce dossier en non-valeur (créances éteintes).

**Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés accepte ces produits irrécouvrables.**

Retour de Monsieur Parent

Pas d'observation.

#### QUESTIONS DIVERSES :

\*Monsieur Massicot rappelle l'organisation d'une commission spéciale d'élaboration du Plan Climat le mercredi 23 mai. Il insiste sur l'importance de la participation et de l'engagement des élus sur cette question car ce plan aboutira à un document qui s'imposera aux actions.

AR PREFECTURE

017-241700624-20180502-050218\_DCC1-DE

\*Monsieur Massicot informe aussi de la venue du Préfet pour la visite d'entreprises oléronaises le 30 mars en présence d'un élu régional et des conseillers départementaux de l'île d'Oléron.

\*Monsieur Massicot informe également qu'il sera reçu par le Préfet le 24 avril prochain pour aborder la question des projets photovoltaïques en zone littorale.

\*Monsieur Parent informe les élus de l'organisation d'une journée sur le thème de la Loi Littoral le 26 juin prochain sur la commune du Château d'Oléron.

Levée de la séance à 17h00.